



RTT imposé en arrêt de travail

Par Cmtour

Bonjour,
j'ai été en arrêt de travail durant 4 mois et demi.
Des RTT m'ont été décomptés durant cette période.
Au cours de cette même période, l'employeur a imposé un jour de RTT pour "un pont". Il m'a également été décompté.
est ce légal ?
merci à vous

Par kang74

Bonjour

Vous avez vu cela sur vos fiches de paie ? Lui avez vous demandé pourquoi ?
Pourriez vous nous dire si vous avez des jours de RTT au forfait ou dues à des heures sup ?
Travaillez vous dans la fonction publique ?

Par Bazille

Bonjour,
Si les RTT sont au forfait, il n a pas le droit.
Si les RTT sont comptabilisés au prorata de votre temps de travail pas semaine , oui la maladie fait que l on perd des RTT.
Pour la journée enlevée d office, elle correspond sûrement à la « journée solidarité des personnes âgées ».

Par Cmtour

Rebonjour,
pour répondre à vos questions,
le nombre de jours est de 23 jours par an (si l'on n'est pas absent)
mais ce jour correspond à un vendredi pour faire un pont du mois de mai et est donc imposé (pas le choix) et il est positionné dans le planning dès le début de l'année.
pour ma part, ce RTT se trouve au milieu de ma période d'arrêt de travail sur laquelle bien évidemment, des RTT ont été décomptés. et ce jour n'est pas la journée de solidarité.
et je suis effectivement dans la fonction publique.
ce décompte de jours de congés et RTT apparait, non pas sur le bulletin de paie mais sur un outil de gestion RH avec planning, demande de congés, RTT et les soldes de RTT/ congés permettent de savoir où l'on en est.
j'ai posé la question au service RH mais pas de nouvelles mais avant de me déplacer dans le bureau, je souhaitais avoir des avis
merci pour votre aide